

## **ANNEXE F**

Rapport sur « L'analyse des ruptures »

## ANNEXE G

**De : Gale West**  
**Date : 13/10/06 16:03:32**  
**A : France Lamonde**  
**Sujet : Re: perception des consommateurs**

Bonjour madame Lamonde,

Effectivement je ne connais aucune étude qui a étudié la perception du consommateur des produits agricoles élevés sur les terres avec un pipeline industriel ... MAIS je n'ai jamais tenté d'en retracer une non plus. C'est de valeur que je n'ai pas le temps de le faire bientôt! Quelle bonne question ... je pense qu'il existe sûrement des études sur la réaction face aux lignes électriques ou la proximité d'autres "polluants" potentiels (ex., gros usines).

Selon ma lecture d'autres études auprès des consommateurs je dirais que la réponse à votre question dépend du type de consommateurs qui achètent habituellement vos grains. Si la majorité de vos consommateurs sont à la fois très "contre" les grands industriels (Ultramar) et très "pour" une alimentation biologique (à tout prix), je dirais qu'il y aurait un risque que vos grains ne seraient plus beaucoup appréciés par vos consommateurs.

MAIS je ne pense pas que les consommateurs vont jugés que vos grains sont devenus "disqualifiés comme "santé ou biologique"" Vos grains seront moins appréciés parce que Ultramar est moins apprécié et qu'ils veulent les aliments biologiques sans aucune risque à tout prix!! Donc la réaction de vos consommateurs dépendrait de quel point ces consommateurs associeraient vos grains avec Ultramar (i.e., comme si c'est Ultramar qui les fait pousser !) et ça dépend également de quel point ils ont craint que le pipeline va rapidement polluer votre terre et ainsi polluer vos grains (vos grains ne seront plus aperçus comme étant purs et biologiques).

J'espère que ces mots aideront à alimenter votre réflexion sur les différentes réactions possibles.

Bonne fin de semaine,

Gale\*

**At , you wrote:**

**Bonjour Madame,**

**J'ai lu ce matin dans le Journal Le Soleil votre article concernant les légumes préemballés. De cette article j'ai appris que vous étiez chercheuse dans l'étude des perceptions des consommateurs par rapport aux aliments santé.**

**Si je puis me permettre, j'aurais une question à vous poser: Actuellement Ultramar envisage de construire un pipeline entre Lévis et Longueuil pour le transport de produit pétrolier raffiné tel l'essence, le diesel etc... Du tracé de 245 Km, 50% est en terrain agricole, 45% en forêt ou érablière et 5% en milieu privé.**

**J'aimerais savoir si le fait d'avoir un pipeline sur nos terres cultivables (.9 à 1.1 mètre de profondeur) et de produire des grains santé ou biologiques pour consommation humaine peut avoir une mauvaise perception du consommateur au point que dans l'avenir ces grains pourraient être disqualifiés comme " santé ou biologique".**

**Je cultive 250 hectares de terre à St-Jean Chrysostome (Lévis) et Ultramar a projet de passer sur mes terres. Je cultive actuellement des grains santé et je me préoccupe de mon avenir en ce sens. On sait que les marges de profit dans les cultures sont très minces et d'aller chercher une plus value en cultivant des grains qualifiés de "santé ou biologiques" c'est très important pour moi. Je voudrais donc savoir votre opinion en ce sens puisque présentement personne ne s'est penché sur cette question.**

**Je vous remercie de votre attention et j'attends avec impatience votre opinion sur ce sujet.**

**Si vous aviez besoin d'information supplémentaire n'hésitez à me contacter soit par internet ou encore par téléphone au 839-7636**

**Bien à vous!**

**France Lamonde  
Productrice agricole**

**No virus found in this incoming message.  
Checked by AVG Free Edition.**

**Version: 7.1.408 / Virus Database: 268.13.4/477 - Release Date: 16/10/06**

## **ANNEXE H**

Lettre de « Carrières Lévisiennes inc. » au ministre Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, de l'époque en annexe H.

# Les Entreprises Lévisiennes inc.

Entrepreneurs généraux  
Spécialité: Pavage en asphalte  
Certifié ISO-9001 :2000

Saint-Etienne-de-Lauzon, le 21 décembre 2006.

**Monsieur Claude Béchard**

Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage,  
675 boulevard René-Lévesque Est  
Québec, (Québec)  
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques  
Projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)

Monsieur,

Par la présente, nous demandons que des audiences publiques sur ce projet soient tenues. Nous sommes particulièrement touché par le projet et souhaitons nous faire entendre afin de pouvoir exprimer nos craintes et appréhensions. Les raisons qui motivent cette demande sont les suivantes :

- Carrière Lévisienne inc., filiale de notre entreprise est propriétaires et exploite une carrière de pierre sur les lots 73 et 74 du cadastre de la Municipalité de Dosquet et possède à cette fin les permis et autorisations nécessaires à son exploitation.
- Dans le cadre de ses opérations l'entreprise effectue régulièrement des travaux de dynamitage pour l'exploitation de notre matière première, le roc, et le concassage.
- L'exploitation de cette carrière est absolument vitale pour notre entreprise spécialisée dans la fabrication, la vente et la pose d'enrobé bitumineux (asphalte).

...2

---

215 Principale, Saint-Etienne-de-Lauzon, (Québec) G6J 1E8  
Téléphone: (418) 831-4111 ☉ Télécopieur: (418) 831-6948 ☉ Licence RBQ 8269-5560-16

-Au cours de la saison d'opération, nous employons plus de 65 personnes de la région de Québec et participons activement à l'économie de cette même région par l'achat de diverses pièces, fournitures, paiements de salaires, octroi de sous-contrats, etc...

-Pour notre entreprise, la perte d'importantes quantités de minerai, l'ajout de nouvelles contraintes lors de nos opérations et/ou la cessation de nos activités de dynamitage et concassage auraient des répercussions particulièrement néfastes dans le contexte de compétition féroce qui prévaut dans notre industrie.

Pour ces motifs et d'autres à vous communiquer ultérieurement, nous réitérons notre demande d'audiences publiques dans ce dossier que nous estimons crucial pour la survie de notre entreprise.

Avec nos remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Les Entreprises Lévisiennes inc.



Jean-Guy Bergeron, président

da/JGB

---

215 Principale, Saint-Etienne-de-Lauzon, (Québec) G6J 1E8  
Téléphone: (418) 831-4111 ☎ Télécopieur: (418) 831-6948 ☎ Licence RBQ 8269-5560-16

